

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce Fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce Fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

INDOSUEZ EURO RENDEMENT PART G (Capitalisation) FR0012406312

OPCVM soumis au droit français
Ce FCP est géré par CA Indosuez Gestion

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La classification AMF du Fonds est : Actions Internationales.
Le Fonds a pour objectif de réaliser, sur la durée de placement recommandée de 5 ans, une performance supérieure à celle de son indicateur de référence composé de 100% MSCI EMU (Net Return, dividendes net réinvestis).

L'investissement du Fonds en actions sera compris entre 60% et 110% de l'actif net. Le Fonds est éligible au PEA et par conséquent maintient dans ses actifs au moins 75% de titres éligibles au PEA. L'équipe de gestion adoptera une gestion dynamique qui reposera sur une sélection de titres issue principalement de sociétés européennes de toutes capitalisations.

Les actions de petites et moyennes capitalisations pourront représenter jusqu'à 50% de l'actif net.

L'exposition aux produits de taux ne pourra excéder 20% de l'actif net.

Le Fonds pourra investir jusqu'à 20% de son actif net en obligations, titres de créances négociables ou autres instruments du marché monétaire d'émetteurs publics ou privés de la Zone OCDE.

Les titres de créance sont sélectionnés parmi une liste régulièrement actualisée telle qu'issue des travaux d'analyse interne fondée notamment sur les analyses de brokers et un système indépendant de notation interne au groupe Crédit Agricole.

La société de gestion ne recourt pas mécaniquement à ces notations mais privilégie sa propre analyse pour évaluer la qualité de ces actifs et décider de l'opportunité de conserver ou de céder le titre. A titre d'illustration, le FCP sélectionnera des titres « *Investment Grade* », par exemple de notation minimale « BBB- » selon l'agence de notation Standard & Poor's ou équivalente ou jugée équivalente par la société de gestion, au jour de l'investissement.

Le FCP se réserve également la possibilité d'investir en titres « Haut Rendement / *High Yield* » à caractère spéculatif dont la notation par les agences Standard & Poor's et agences de notation équivalentes ou jugées équivalentes par la société de gestion est par exemple au moins égale à « BB- » au jour de l'investissement.

Dans le cas où une ligne sortirait de la catégorie « *Investment Grade* » (par exemple, au minimum « BBB- » selon l'agence de notation Standard & Poor's ou équivalente ou jugée équivalente par la société de gestion), ou dans le cas d'une dégradation d'un titre spéculatif, le gérant optera dans le respect de l'intérêt des porteurs pour la vente ou la conservation du titre dégradé en fonction notamment de la liquidité des marchés. En tout état de cause, les titres à haut rendement, à caractère spéculatif ne pourront dépasser plus de 10% de l'actif net du FCP.

La sensibilité du portefeuille aux produits de taux se situera dans une fourchette comprise entre 0 et 3.

Le Fonds peut investir jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger de toutes classifications, de toutes zones géographiques et libellés en toutes devises.

L'exposition au risque de change aux devises hors euro ne peut dépasser 60% de l'actif net.

Le Fonds pourra utiliser des instruments financiers à terme, à des fins d'exposition et/ou de couverture.

L'exposition globale du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme ne dépassera pas 200%.

Si le Fonds intègre, entre autres, des caractéristiques environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « SFDR », qui contribuent à la prise de décision du gérant, elles ne constituent pas pour autant un facteur déterminant de cette prise de décision.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) à 12 heures 30 auprès de CACEIS Bank. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1. Les règlements sont effectués à J+2 (jours ouvrés).

Recommandation : Ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, A risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1 2 3 4 5 6 7

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Le niveau de risque de ce Fonds reflète principalement l'exposition aux marchés actions et aux risques de change et dans une moindre mesure aux marchés de taux.

L'investisseur est averti que le capital n'est pas garanti, il peut ne pas être entièrement restitué.

Risque(s) important(s) pour le Fonds non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : Il s'agit du risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur public ou de défaut de ce dernier.

Risque de liquidité : ce risque correspond au fait de ne pas pouvoir vendre un actif au prix anticipé ou dans les délais souhaités, en raison de l'étroitesse structurelle ou conjoncturelle du marché. Ce risque se matérialise ainsi par une diminution du prix de cession des actifs concernés et/ou un délai dans l'ajustement ou la liquidation du portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut provoquer une baisse de la valeur liquidative de votre Fonds.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00% maximum
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le Fonds sur une année	
Frais courants	1,31%
Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	0,75% à la dernière clôture du Fonds
20% TTC l'an de la surperformance du Fonds par rapport à la performance de son indicateur de référence. Des commissions de surperformance pourront être prélevées dès lors que le Fonds atteint son objectif de gestion, y compris en cas de performance absolue négative.	

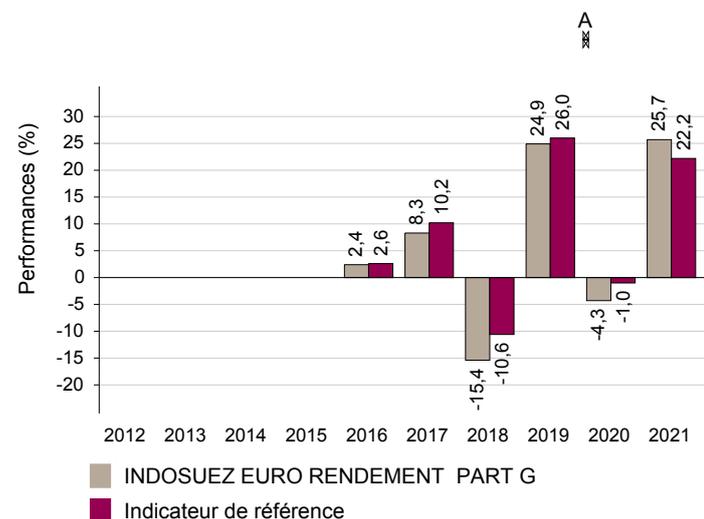
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des taux maximum. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins.

Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31 décembre 2021. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le Fonds lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre Fonds.

Les commissions de surperformance sont calculées sur la base de l'actif net de la part avant prélèvement des frais de gestion variables. Ces commissions sont exigibles, le cas échéant, à compter de la dernière valeur liquidative de l'année civile.

Pour plus d'information sur les frais du Fonds, veuillez vous reporter à la rubrique intitulée "Frais et commissions" du prospectus.

PERFORMANCES PASSÉES



Les performances affichées dans le diagramme ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Les performances annualisées sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le Fonds.

Date de création du Fonds : 5 avril 1980

Date de création de la part : 20 janvier 2015

Devise de référence : Euro.

Indicateur de référence : 100% MSCI EMU (Net Return, dividendes nets réinvestis).

A : A compter du 01/01/2020 : Changement de dénomination, anciennement INDOSUEZ EUROPE RENDEMENT, et changement d'indicateur de référence, anciennement MSCI EUROPE (dividendes réinvestis).

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Les parts G sont réservées plus particulièrement aux Mandats "Gestion de fortune".

Pour plus d'information sur les souscripteurs concernés, veuillez-vous reporter au paragraphe intitulé "Souscripteurs concernés" du prospectus.

Le dernier prospectus et les derniers documents d'informations périodiques réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles en français gratuitement auprès du service Communication clientèle de CA Indosuez Gestion - 17, rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris - Email : commclientindosuezegegestion@ca-indosuez.com.

Les informations relatives aux autres catégories de parts existantes sont disponibles selon les mêmes modalités.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site Internet de CA INDOSUEZ www.ca-indosuez.com/france/fr.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller financier.

La responsabilité de CA Indosuez Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

La société de gestion CA Indosuez Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.